

## II - BUREAU DE PLUM

Ce bureau (**1er emplacement**), situé de l'autre côté du Mont-Dore, à l'opposé de celui de La Coulée, a été créé durant l'année 1892, lors de l'installation à Plum d'une caserne de gendarmerie. Tenu alors par M. Millon, brigadier, ce dernier fut remplacé par M. Gouy, gendarme, le 18 octobre 1893, nommé «*agent secondaire des postes et télégraphes et gérant du bureau de cette localité*».

En 1897, son gérant recevait une indemnité annuelle de 600 fr, résultant d'une délibération du Conseil Général en sa séance du 15 novembre 1897. Ensuite, nous trouvons, en qualité d'agents auxiliaires gérant le bureau de Plum, en 1902, Madame Nathalie Vannoni, en 1905, Madame Jenny Sacau. Par décision du 23 février 1907, "*Mme Tardival est nommée agent auxiliaire des postes et télégraphes et appelée, en cette qualité, à gérer le bureau postal et télégraphique de Plum*".

Mais par décision du 1er mars 1909 (JONC du 15 mars 1909) "*le bureau postal et télégraphique de Plum sera fermé à partir du 1er mars 1909. Mme Tardival, gérante, cesse ses fonctions à compter de la date*".

Toutefois, cette fermeture fut de courte durée, puisque par décision du 20 janvier 1913 «*le bureau de poste et de téléphone installé dans la caserne de gendarmerie de Plum sera ouvert au public à partir du 1er février 1913*».

### Plum

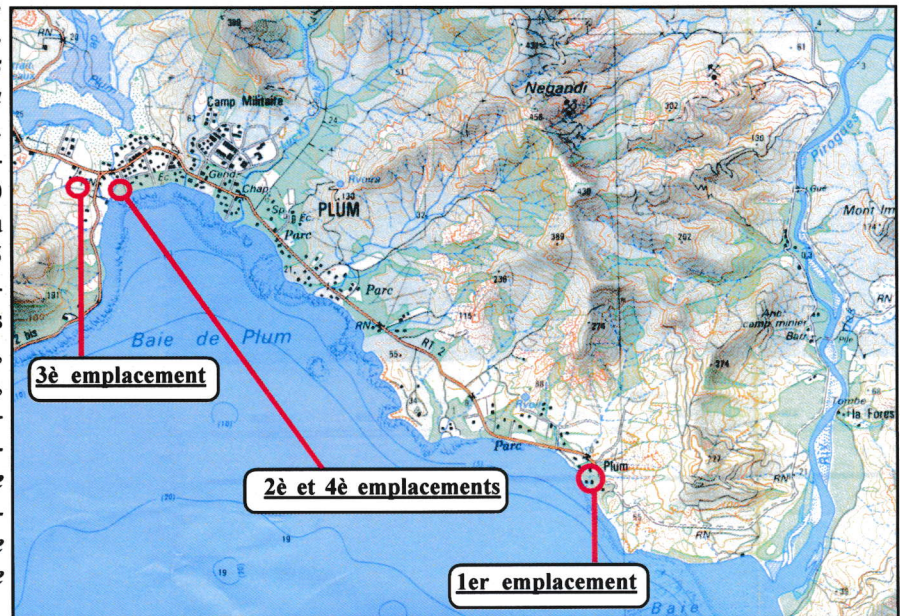
Un indigène de la tribu de Conception, chargé du transport d'un courrier entre Plum et Pont-des-Français, perdit le 30 juillet le sac de lettres dans son trajet. Il avait bu ce jour-là plusieurs bouteilles de vin et se trouvait dans un état anormal. Le sac de dépêches fut retrouvé intact, fort heureusement, le lendemain.

Naturellement, le facteur canaque a dénoncé aussitôt le petit commerçant qui avait eu la faiblesse de lui donner un verre de vin pour mieux lui faire supporter la fatigue.

(Le Bulletin du Commerce de 1919)

Depuis, il n'a cessé de fonctionner comme bureau secondaire, puis comme agence postale à partir de 1959 (voir Classement dans Fasc. B1), jusqu'à une décision du 16 avril 1963 (n° 63-46/OPT) qui ferma, à compter du 16 avril 1963, l'Agence Postale de Plum. Ce qui, à priori, peut sembler paradoxal, puisqu'une semaine plus tard, une desserte

"passagers" et "postale" entre Nouméa et Plum par une entreprise privée fut spécialement créée et réglementée par un cahier des charges publié au JONC du 23 avril 1963, faisant état du bureau de poste de Plum (gendarmerie).



Cependant, il est possible d'expliquer la fermeture de l'agence par une activité postale très faible, mais cette région ne pouvant rester isolée, cette desserte fut mise en place. La gendarmerie ne servait toutefois de récipiendaire des colis et correspondances, sans traitement quelconque de courrier.

Voici quelques extraits de la décision précitée :

**Article 1er** - *Le présent cahier des charges a pour objet l'entreprise de transport public par voitures automobiles de passagers et petits colis entre Nouméa - Pont des Français - Mont-Dore et Plum et vice-versa.....*

**Article 4** - *Origine du Service*  
Le point de départ du service en ce qui concerne le trajet des voitures est fixé à Nouméa à l'Hôtel des Postes et Télécommunications et le point terminus au Bureau des Postes de Plum (Gendarmerie).

*La distance entre Nouméa et Plum par le Mont-Dore est fixée à 40 kilomètres.*

*La distance entre deux points quelconques du parcours sera déterminée par le bornage kilométrique.*

**Article 5** - *Consistance du Service*

*Le Service comportera :*

*Un voyage journalier entre Nouméa - Pont des Français - Mont-Dore - Plum et vice-versa, sauf les dimanches et jours fériés légaux (y compris le 24 septembre) effectué par une voiture permettant de transporter :*

*a) un minimum de 10 voyageurs s'embarquant au point initial et munis de bagages (pesant au maximum 15 kgs pour l'admission de la franchise).*

b) 250 kgs ou 0m3,625 de petits colis (marchandises ou denrées).

L'Entrepreneur aura la faculté de transporter des messageries à la condition que toutes les clauses du marché soient respectées. Dans ce cas, il appliquera les tarifs prévus à l'article 8.

#### Article 9 - Transport du Courrier

L'entrepreneur sera tenu de transporter à la demande expresse de la Direction de l'Office des Postes et Télécommunications, les correspondances et les colis postaux aux conditions définies à la convention annexée au présent Cahier des Charges et qui le liera à l'Office des Postes et Télécommunications.

### OFFICE DES POSTES ET TELECOMUNICATIONS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE ET DEPENDANCES

#### CONVENTION

Entre les soussignés :

Le Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, d'une part  
et.....

désigné ci-après dans le corps de la convention par le terme "L'Entrepreneur", d'autre part,  
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### TITRE I

#### CONDITIONS DE TRANSPORT

Article 1er - L'entrepreneur s'engage à transporter sur toutes les lignes qu'il exploite les dépêches postales et de colis-postaux de toute nature qui lui sont remises par les établissements de l'Office des Postes et Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances.

Article 5 - Les dépêches postales et de colis-postaux seront enfermées dans un coffre-fort fermé à clef, offrant toutes les garanties de sécurité, à l'abri des intempéries, et complètement hors d'atteinte et séparées des voyageurs.

Ce coffre devra être d'une capacité suffisante pour recevoir, à chaque voyage, 150 kg de courrier ou 1.125 mètre cube.

Article 6 - L'Entrepreneur sera tenu de desservir tous les bureaux de Poste actuellement installés et, après accord, les nouveaux bureaux qui viendraient à être créés sur la ligne qu'il dessert. Il assurera également la distribution postale chez chaque usager le long de la route et entre les bureaux de poste. Le courrier à distribuer dans ces conditions

sera déposé dans les boîtes ins-tallées par les destinataires devant leur domicile.

Cependant, Plum se transforma peu à peu en centre de villégiature dans les années 1970 et disposait d'une certaine activité économique liée à la présence d'un camp militaire important : il ne pouvait rester sans service postal, malgré cette convention de transport privé qui dura une décennie.

Aussi, l'Agence Postale rouvrit le 22 décembre 1972 dans le restaurant "Le Bourbonnais" (**2ème emplacement**). A compter du 16 septembre 1989, l'agence postale s'installa chez M. Didaoui Yahia, Station Mobil, 17b du morcellement Colardeau (**3ème emplacement**) à quelques centaines de mètres du précédent ; en contrepartie, un publiphone fut installé au restaurant «Le Bourbonnais».

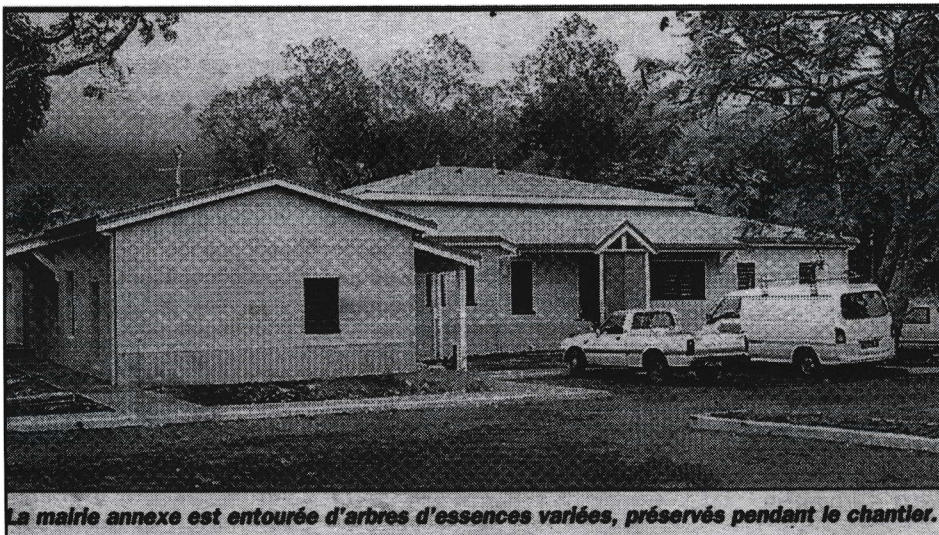
#### COMMUNIQUE

L'Office des Postes et Télécommunications informe la population de PLUM qu'à compter du 16 septembre 1989, une Agence postale sera installée chez M. DIDAQUI Yahia, Station Mobil située au 17 B du morcellement Colardeau.  
Il est précisé qu'un publiphone est installé près du restaurant "Le Bourbonnais".

P. BOUTHONNET

Dans les années 1990, le développement de cette région s'est très sensiblement et rapidement accentué (résidences secondaires notamment, ainsi que l'agrandissement du camp militaire de Plum à la suite de la fermeture des casernes de Nouméa), à tel point qu'à la fin des années 1990 l'agence postale de Plum montra vite ses limites et sa capacité, puisqu'elle se vit dans l'obligation de faire traiter une majeure partie du courrier par le bureau principal du Mont-Dore (Boulari).

Ce développement se traduit d'abord par l'installation, fin février 1999, à Plum, d'une mairie-annexe de celle du Mt-Dore-Boulari, évitant ainsi à la population locale un déplacement éloigné (environ 10/12 kilomètres) pour une simple demande, par exemple, de documents d'état-civil. L'emplacement se trouve à l'angle de deux axes importants



La mairie annexe est entourée d'arbres d'essences variées, préservés pendant le chantier.

la route du Sud (Yaté, Prony) et la route de la Corniche ceinturant le Mont-Dore. L'Office des Postes en profita pour y installer un guichet-annexe (à la place d'une simple agence postale) (**4ème emplacement**) lequel, avec 24 heures de retard pour des raisons techniques, ouvrit ses portes le 2 mars 1999. Cependant, les usagers de ce nouveau guichet ne furent pas dépayés car l'établissement fut construit sur le site de l'ancien restaurant «Le Bourbonnais» ! Et le succès de ce nouveau bureau fut immédiat puisqu'entre le 1er mars (jour de son ouverture) et le 15 mars suivant, le guichet a reçu 270 clients, effectué 518 opérations et ouvert 85 boîtes postales (*Les Nouvelles Calédoniennes* du 23 mars 1999).

### Ouverture du guichet de l'OPT de Plum

Le guichet de poste de Plum ouvre le lundi 1er mars dans les locaux de la mairie annexe. Ce guichet permettra d'effectuer l'ensemble des opérations postales, financières et de télécommunications de l'OPT. L'organisme met 500 boîtes postales à la disposition de la clientèle. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande auprès du facteur ou au bureau de poste de Boulari, pendant tout le mois de

mars. A compter de lundi, il sera possible de faire la demande au guichet de poste de Plum.

Les heures d'ouvertures sont les suivantes : 8 h 30 à 11 h 30, du lundi au vendredi. Le numéro de téléphone de l'OPT à Plum est le 35.47.03. Pour tous renseignements complémentaires les clients peuvent appeler Eric Palombo, le receveur de la poste principale à Boulari, au 41.33.33.

(*Les Nouvelles Calédoniennes* du 27 février 1999)

### Depuis le 23 mars la poste rapproche les hommes de l'île Ouen de la Grande Terre.

Jusqu'à il y a peu, les habitants de l'île Ouen devaient venir chercher leur courrier à la poste principale de Boulari.

Depuis l'ouverture de l'annexe de Plum, ils peuvent se rendre au nouveau guichet mis à la disposition des habitants des quartiers sud de la ville. Maintenant, les services de la poste profitent de la desserte municipale maritime mensuelle pour effectuer une tournée à Ouara. L'embarquement se fait à Plum en compagnie du médecin du dispensaire de Boulari, de l'infirmière, du dentiste et de l'assistante sociale. Pour la première rotation à la fin du mois de mars, Eric Palombo, receveur de la poste principale du Mont-Dore, à Boulari, s'est déplacé pour superviser le travail de son agent et présenter les services mis à la disposition des habitants de l'île au grand chef Emmanuel Tein. Le receveur a profité de sa présence sur l'île de jade pour faire l'accoutume avec le grand chef en présence du conseiller municipal Théophile Kapetha. L'OPT poursuit sa mission de service public et de proximité avec cette nouvelle desserte. Les transactions administratives et financières sont possibles depuis la première liaison.

### L'OPT sur l'île Ouen en chiffres

Lors de cette première mission, cinquante-huit lettres ordinaires ont été distribuées. Six lettres recommandées transmises à leurs destinataires, neuf mandats dont une bourse pour un jeune et huit aides aux personnes âgées payés pour un montant de 113 070 F. Vingt-cinq timbres à 70 F et dix télécartes à 1 000 F vendues. Deux annuaires téléphoniques seront mis à la disposition des utilisateurs de la cabine publique et du directeur d'école le mois prochain.

(*Les Nouvelles Calédoniennes* du 30 mars 1999)

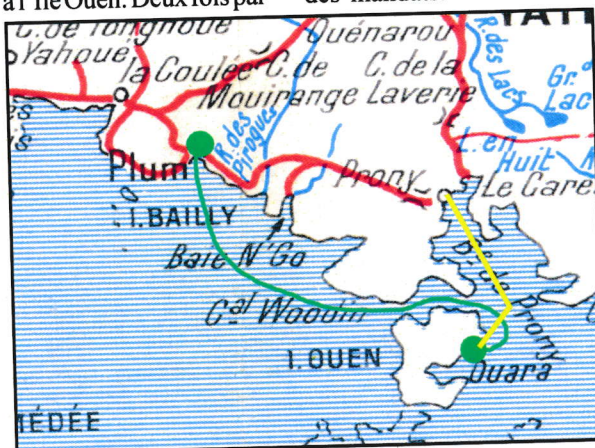
## L'OPT dessert la tribu d'Ouara

Un service «maritime» était effectué chaque mardi, par navette effectuée à partir du Mont-Dore, par un sous-traitant désigné sur appel d'offres. Tout le courrier était oblitéré avec le cachet-à-date du Mont-Dore.

Mais à la suite d'un appel d'offres, la société «Cazy Express» a été chargée, à partir du mois d'août 2004, de l'acheminement du courrier jusqu'à l'île Ouen. Deux fois par

semaine (les mardi et jeudi), le courrier est transporté par un véhicule 4x4 de Plum à Prony et acheminé par mer de Prony à la Tribu d'Ouara.

A la suite de la demande du Chef d'Agence du bureau du Mont-Dore, tout le courrier acheminé par mer jusqu'à l'île Ouen fut revêtu à partir du 18 avril 2005 par une griffe spéciale apposée au bureau de Plum (Annexe 2). Cette griffe, d'abord linéaire, fut modifiée le 10 juin 2005. A noter toutefois qu'un facteur du Mont-Dore se rend spécialement à l'île Ouen, une fois par mois, pour le règlement des mandats.

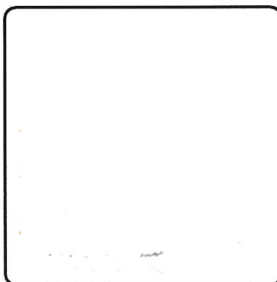


**LES DIFFERENTS CACHETS-A-DATE  
DU BUREAU DE POSTE DE PLUM  
devenu MONT-DORE-ANNEXE 2**

TYPE E	TYPE G
TYPE H	TYPE I
<b>VARIANTE H-2</b>	
TYPE J	
<b>MODELE J - AP</b>	
— Agence postale —	

1er jour	1er jour
<b>Guichet annexe</b>	
<b>Ø 27 mm</b>	
<p>Lors de l'ouverture du nouveau guichet annexe, le 2 mars 1999, le cachet «MONT-DORE AN.2» n'étant pas encore disponible, il a été réutilisé le premier cachet de Plum type «J» qui n'a duré que jusqu'au 25 avril, puis-que dès le lendemain, le nouveau cachet «MONT-DORE-AN.2» a été mis en service.</p>	
<b>Ø 28 mm</b>	

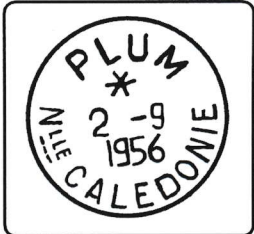
TYPE E



TYPE G

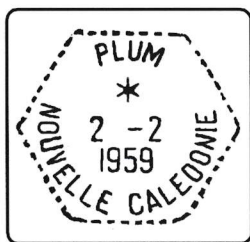


TYPE H

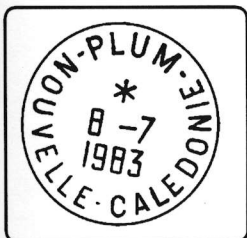


VARIANTE H-2

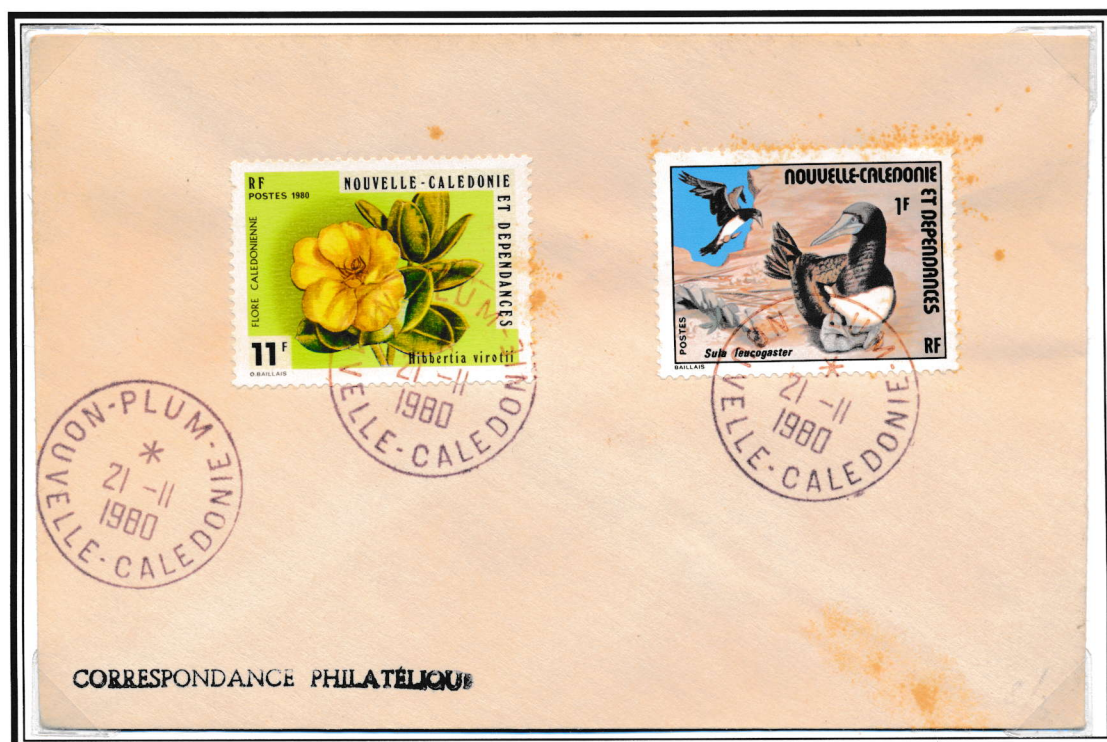
TYPE I



TYPE J

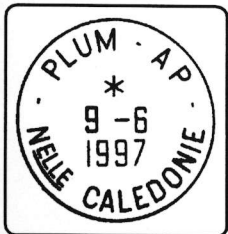


Agence postale

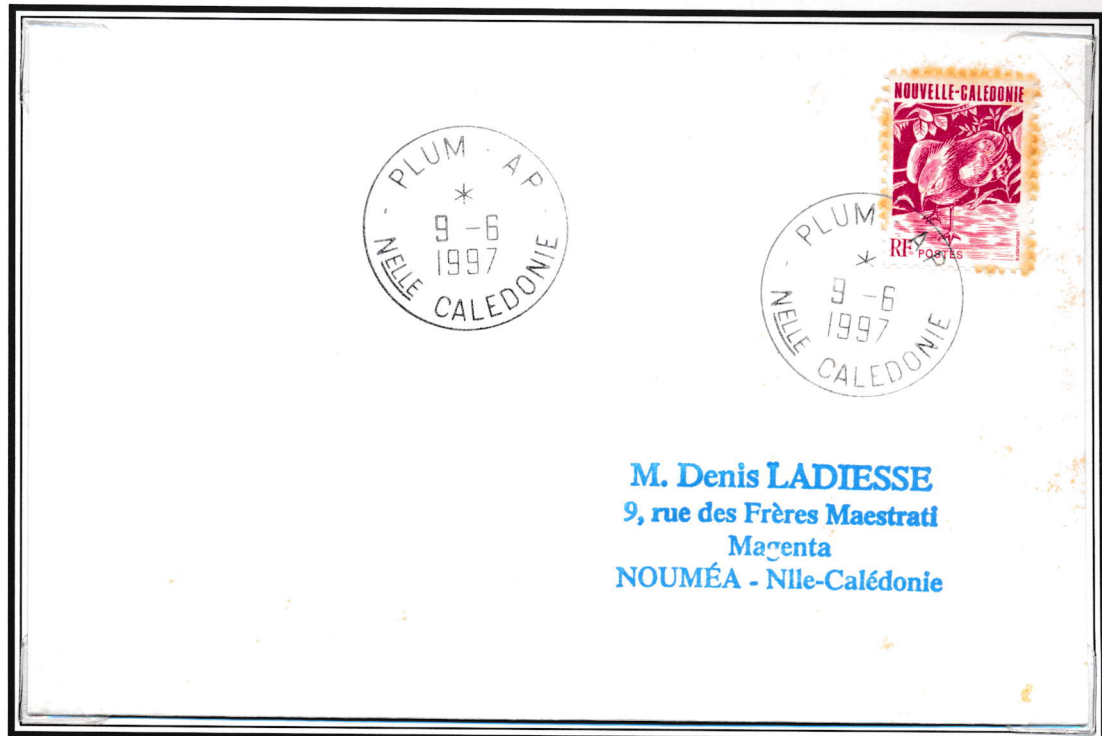




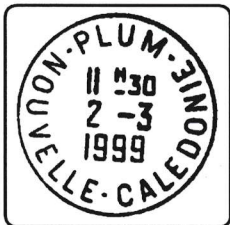
Agence postale



MODELE J - AP



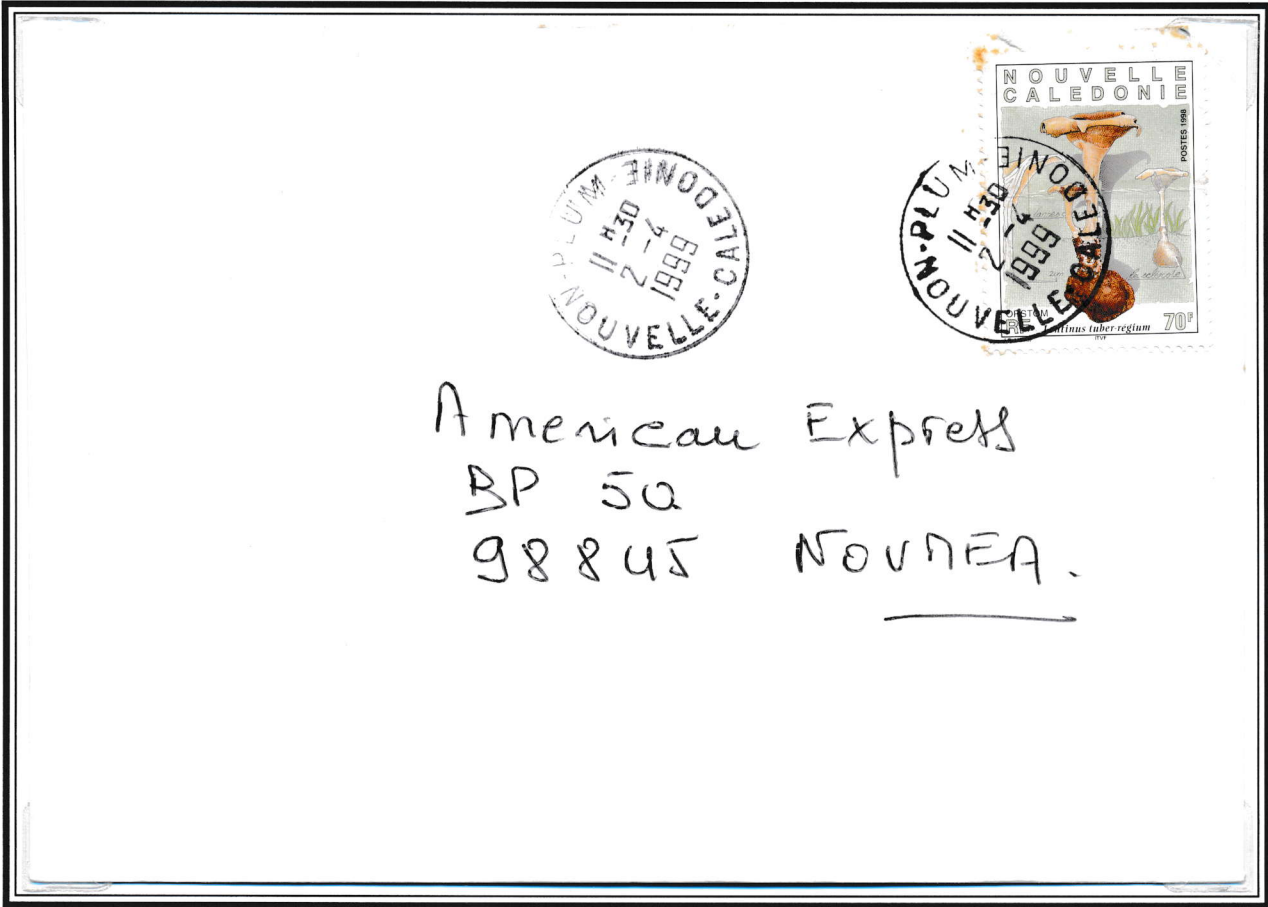




1er jour

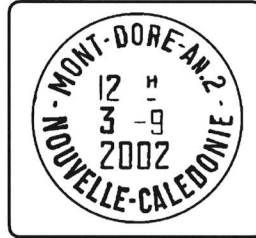
Guichet annexe

**M. Denis LADIESSE**  
**9, rue des Frères Maestrati**  
**Magenta**  
**NOUMÉA - Nlle-Calédonie**

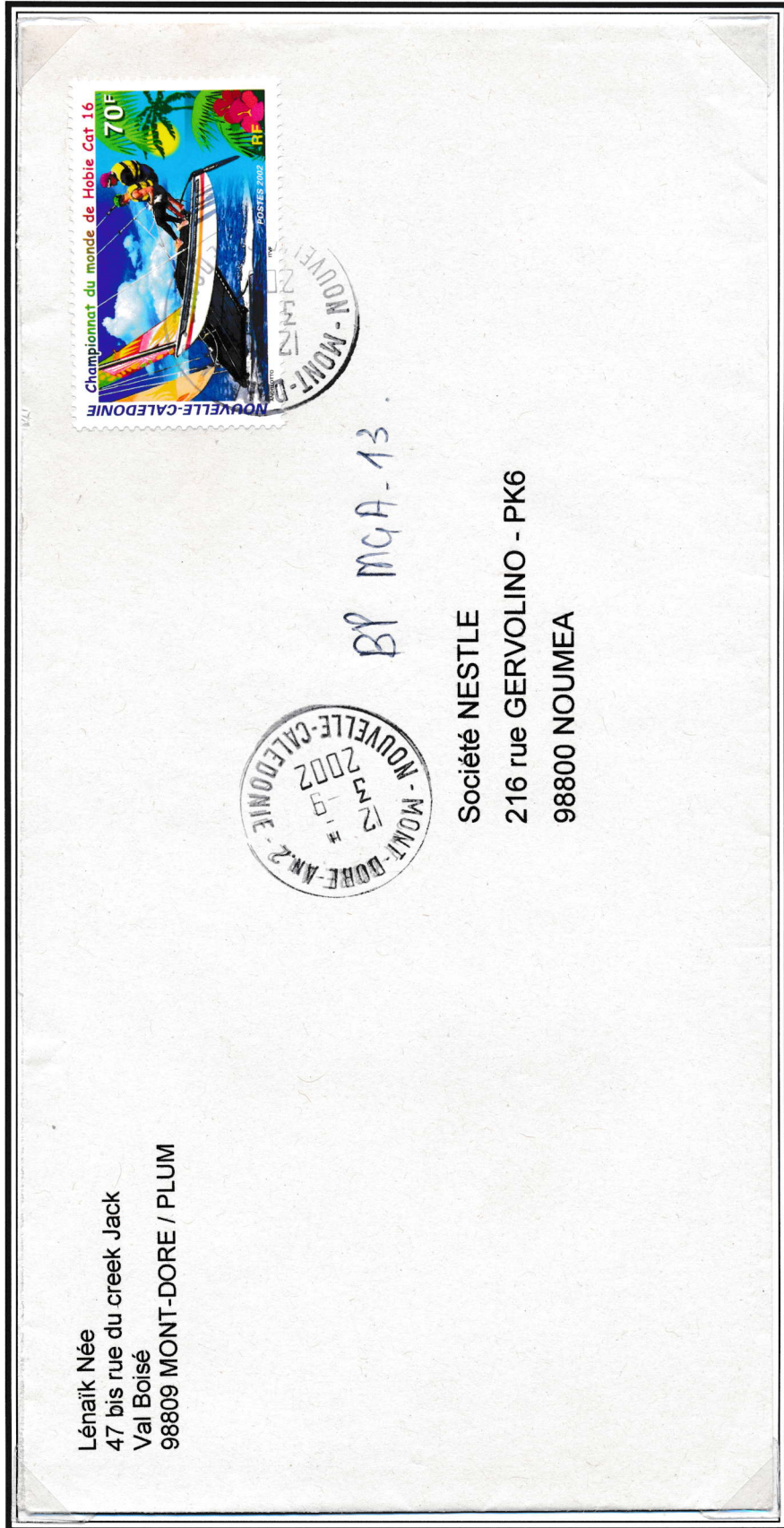


1er jour

Ø 27 mm



Ø 28 mm





**MACHINES A AFFRANCHIR DE GUICHET**

**A : MIVA**

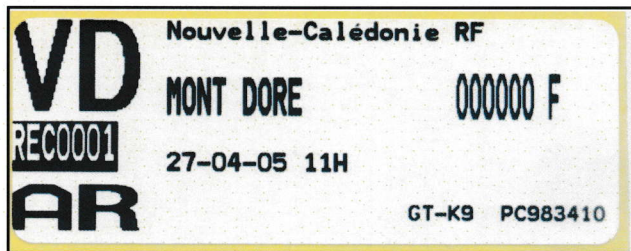


**G 9PC983410**

(remplacée le 27 avril 2005 par l'Easycoder)

**B: EASYCODER C-4**

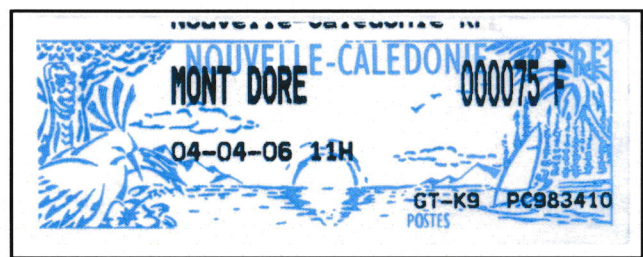
(installée le 27 avril 2005, en remplacement de la MIVA)



(essai)



(GT-K9)



(idem illustré)

**CACHET COMMEMORATIF**



**MARQUES MARITIMES SPECIALES**

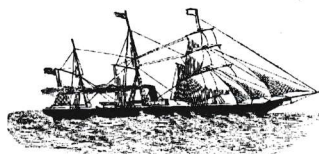
L'Agence Postale du Mont-Dore (Boulari) a créé le avril 2005, un cachet spécial pour les lettres transportées par la navette bi-hebdomadaire acheminant le courrier de l'île Ouen.

**COURRIER TRANSPORTE PAR MER****ILE OUEN****AGENCE OPT MONT DORE**

Cette marque, trop grande, a duré jusqu'au 9 juin 2005, puis fut remplacée par un cachet rond :



Ce cachet rond fut complété, le 11 juillet 2007 pour un cachet «annexe mobile» : en effet, une annexe mobile fut créée à cette date là, dépendant de l'agence OPT du Mont-Dore (Boulari). Le circuit par mer pour l'île Ouen a lieu deux fois par mois, les 2ème et 4ème mercredis.



**CACHET COMMEMORATIF - MIVA**





**M. Denis LADIESSE**  
**9, rue des Frères Maestrati**  
**Magenta**  
**NOUMÉA - Nlle-Calédonie**

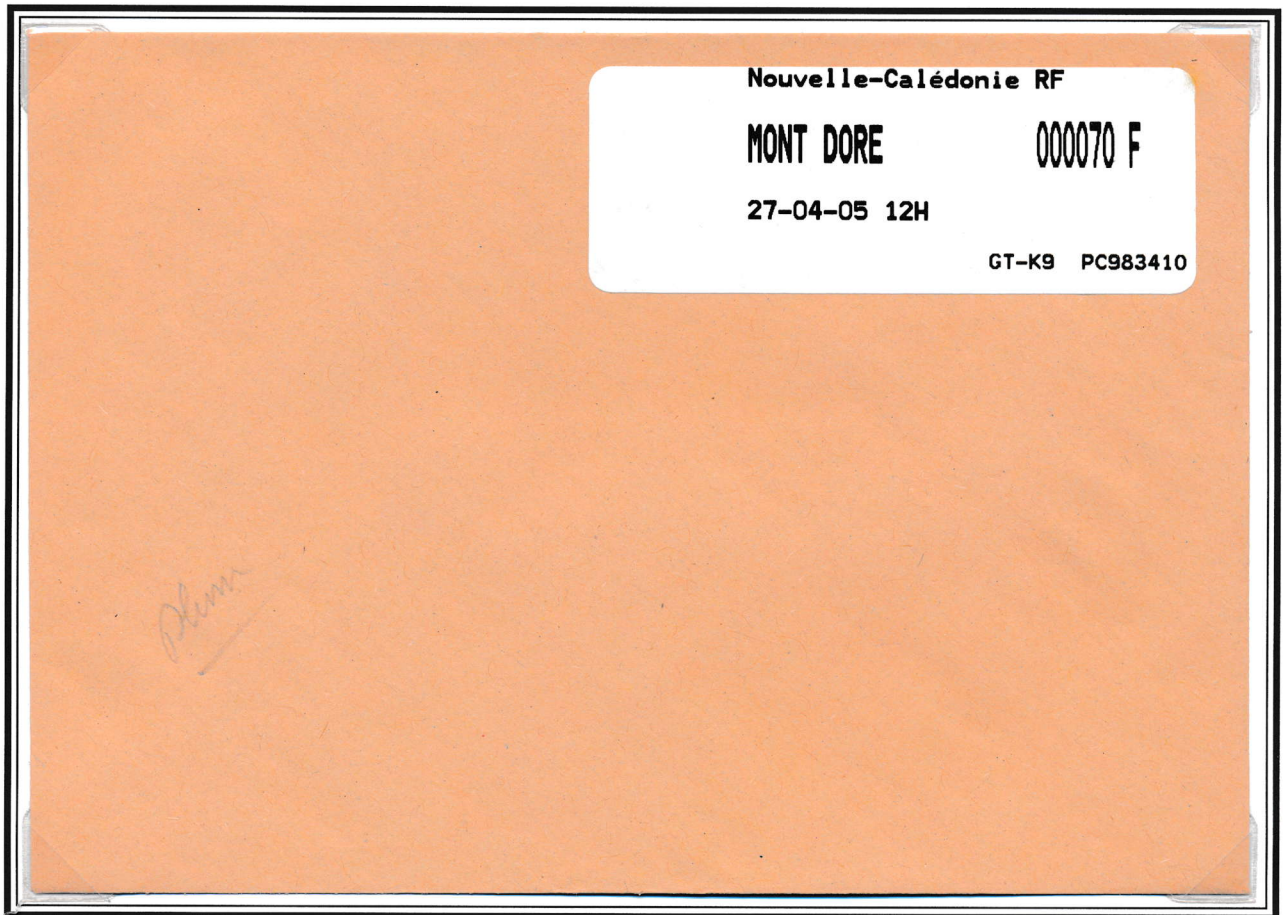
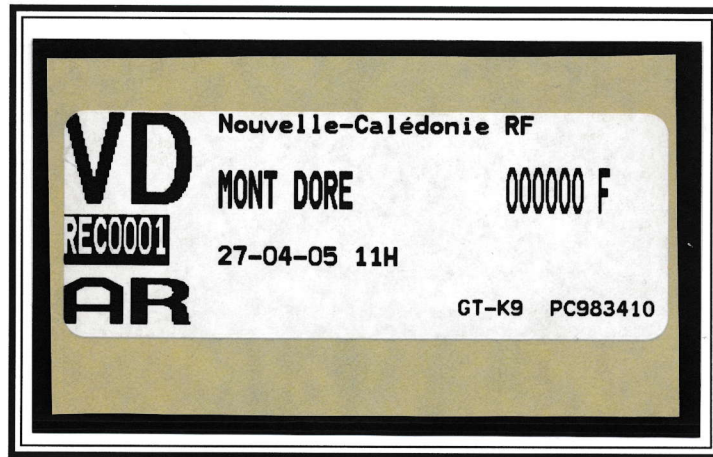
**MONT-DORE-AN2**  
**98-3-41-2**

1er jour



*Etude Maître Legues Nokaie*  
*85 r ch de Bouille*  
*Quartier Latin*  
*BP 214*  
*Noumea.*





Nouvelle-Calédonie RF

MONT DORE

000070 F

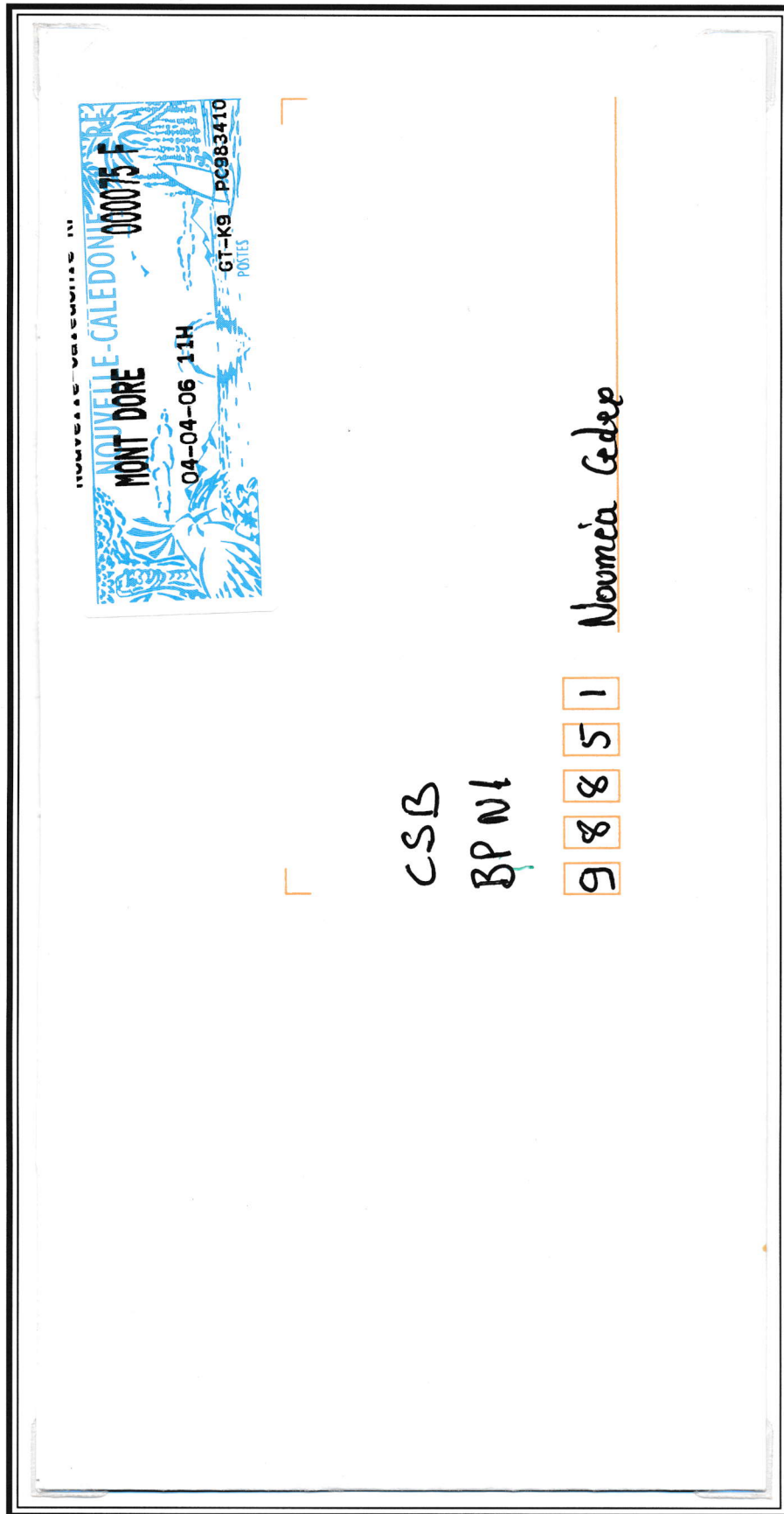
27-04-05 12H

GT-K9 PC983410

C.A.P.A.T

BP LS

NOUMEA Calédonie



**MARQUE MARITIME SPECIALE**

**COURRIER TRANSPORTE PAR MER  
ILE OUEN  
AGENCE OPT MONT DORE**

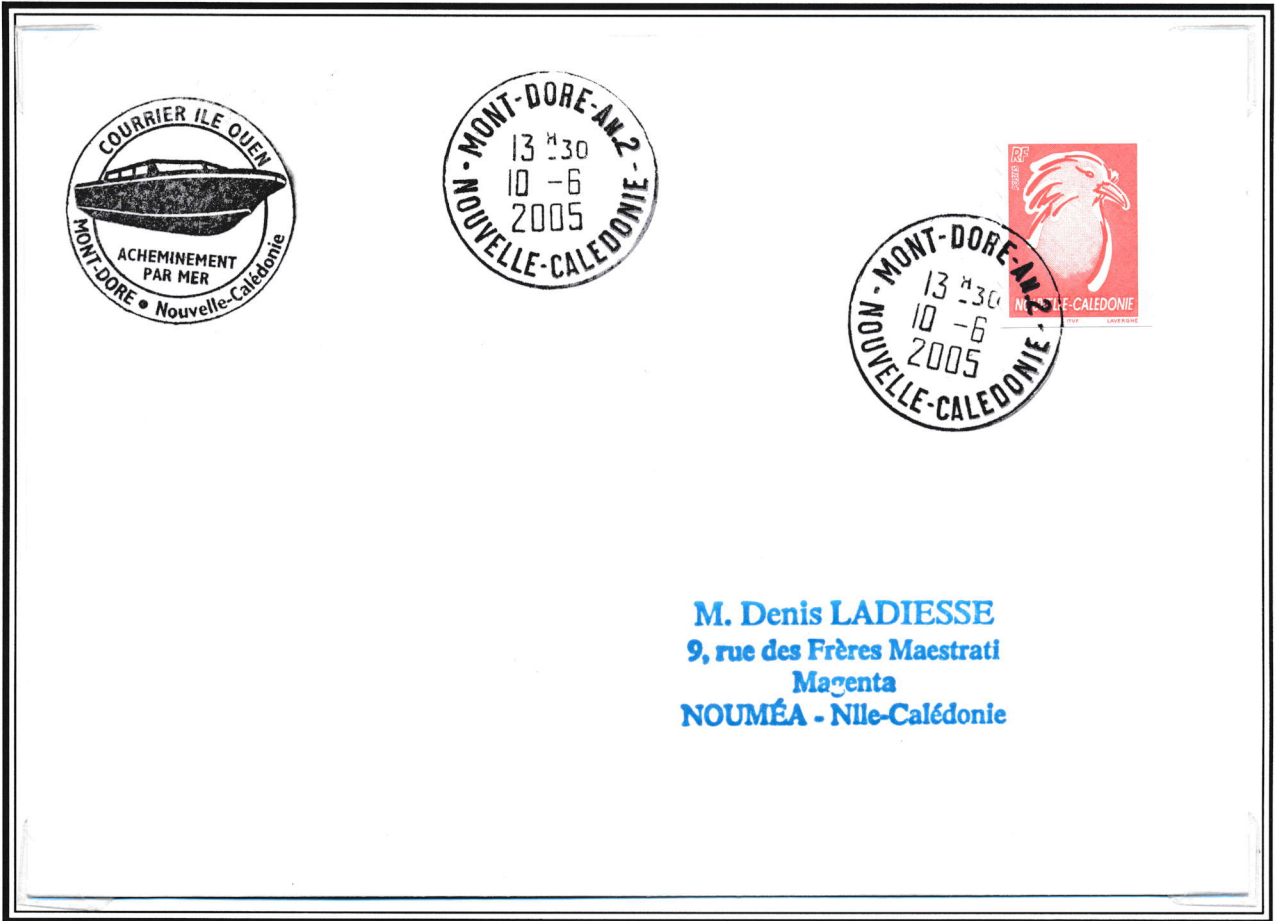
COURRIER TRANSPORTE PAR MER  
ILE OUEN  
AGENCE OPT MONT DORE



~~Groupement Philatélique Le Pagan~~  
~~poste restante~~  
~~Ile Ouen~~

**NON RECLAME  
RETOUR A L'ENVOYEUR**

1ère marque apposée entre le 18 avril et  
9 juin 2005



**M. Denis LADIESSE**  
**9, rue des Frères Maestrati**  
**Magenta**  
**NOUMÉA - Nlle-Calédonie**

La 1ère marque, trop grande, a été  
remplacée le 10 juin 2005



**M. Denis LADIESSE**  
**9, rue des Frères Maestrati**  
**Magenta**  
**NOUMÉA - Nlle-Calédonie**

